

# VOTEZ !

## Artisans,

du 28 septembre au 13 octobre 2010

**élisez vos représentants  
aux Chambres de métiers  
et de l'artisanat !**



### 3 600 ARTISANS À ÉLIRE

Au mois d'octobre, vous allez pouvoir élire vos représentants départementaux et régionaux. Les candidats aux Chambres de métiers et de l'artisanat sont des chefs d'entreprise, comme vous. Ils connaissent donc la réalité de l'entreprise !

Chaque chambre de métiers et de l'artisanat compte trente-cinq membres élus au niveau départemental, dont onze élus au niveau régional, pour un mandat de cinq ans.

### LES CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT :

#### le premier réseau d'appui aux entreprises artisanales

Administrées par vos futurs élus, les chambres de métiers et de l'artisanat de France métropolitaine et d'outre-mer ont pour objectif la compétitivité, la pérennité et le développement des entreprises artisanales.

Pour ce faire, elles représentent les intérêts généraux de l'artisanat au niveau départemental, régional, national et européen.

Proches de vous, elles mettent en œuvre des missions d'accompagnement couvrant toutes les étapes de la vie de votre entreprise, de la détection d'une vocation à la transmission d'entreprise : orientation des jeunes en apprentissage, création d'entreprise, management, gestion, formation, export, développement durable, démarche qualité ...

### ELECTIONS : ensemble nous défendons nos entreprises

Votre voix compte ! Plus vous serez nombreux à voter, mieux vos intérêts seront défendus auprès des pouvoirs publics et plus l'artisanat pèsera dans les décisions de développement local, les règlements et les lois.

### QUI PEUT VOTER ?

Sont électeurs : tous les chefs d'entreprise individuelle ou dirigeants de personne morale ainsi que leurs conjoints inscrits ou mentionnés au Répertoire des Métiers au 13 avril 2010 ; quel que soit le régime fiscal ou social.

### COMMENT VOTER ?

Le "matériel de vote" vous sera personnellement envoyé. Votez par correspondance du 28 septembre au 13 octobre 2010 à minuit au moyen de l'enveloppe retour pré-affranchie !

ARTISANS, SOYEZ FIERs D'APPARTENIR À UN SECTEUR  
INNOVANT, CRÉATEUR D'EMPLOI

# CHAQUE ANNÉE LES CMA :



AGIR  
POUR  
PEUSSIR  
www.artisanat.fr

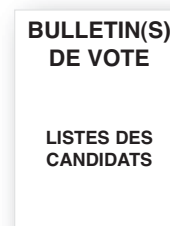
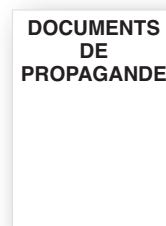
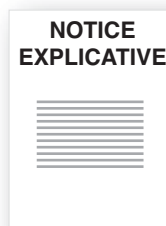
- **REÇOIVENT :**
  - > 1 600 000 personnes ;
  - > 519 000 chefs d'entreprises et/ou créateurs/repreneurs.
- **ORGANISENT :**
  - > la Semaine nationale de l'artisanat ;
  - > la Semaine nationale de la création reprise d'entreprises artisanales ;
  - > les Rencontres sénatoriales de l'apprentissage ;
  - > le prix national Stars & Métiers en collaboration avec BPCE.
- **FORMENT :**
  - > 180 000 apprentis dans 512 spécialités ;
  - > 200 000 personnes : chefs d'entreprises, conjoints collaborateurs et salariés.

## Composition de l'électorat

Sont électeurs, les personnes inscrites au Répertoire des Métiers (RM) avant la date du 13 avril 2010 inclus, pas de conditions de nationalité, âgées de 18 ans révolus.

## Déroulement du scrutin

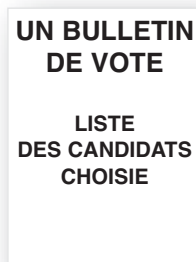
Chaque électeur reçoit le "matériel de vote" par la Poste, le "matériel de vote" comprend :



Vous pouvez aussi récupérer le matériel de vote directement à la Préfecture

## Vote par correspondance du 28 septembre au 13 octobre 2010 minuit

Enveloppe T  
(Au dos)



**IMPORTANT - Ne pas omettre de compléter le dos de l'enveloppe "T" : votre nom (famille), pour les femmes mariées indiquez votre nom de jeune fille sur la première ligne (nom [famille]), votre nom d'épouse, vos prénoms, votre "catégorie" (retrouvez votre catégorie sur le recto de l'enveloppe reçue), votre signature.**

# TENIR À UN SECTEUR DYNAMIQUE, EMPLOIS ET DE LIEN SOCIAL !